

## SYNTHESE DES ENJEUX SOCIODEMOGRAPHIQUES

Les analyses du diagnostic permettent de dégager plusieurs enjeux sur le plan sociodémographique, qui mériteront d'être abordés dans le cadre de l'élaboration du PADD puis du DOO.

### Des enjeux d'organisation du maillage des polarités

**L'organisation et le renforcement du maillage des polarités** urbaines et rurales représente une question centrale, avec une fragilité démographique relativement importante de certains pôles, notamment Mâcon et Tournus, qui perdent des habitants. En milieu rural, le maintien des polarités de proximité (d'emplois, de services) représente une question importante pour répondre aux besoins des populations et limiter les déplacements, dans un contexte de faible densité.

**L'équilibre entre la ville de Mâcon et ses premières couronnes** représente une question particulière à aborder en matière d'organisation des polarités puisque de nombreuses communes de première et seconde couronne accueillent des emplois, des équipements, des commerces et des logements diversifiés, y compris sur la rive gauche.

### Des enjeux d'équilibre de la production de logements

Le diagnostic a mis en évidence **des enjeux forts d'équilibre de la production de logements** sur le territoire. Sur la plan « quantitatif », **la production est déséquilibrée entre la polarité et les « villages »**, en particulier dans l'aire urbaine de Mâcon et dans les périphéries proches des villes de Tournus et de Cluny. Les rythmes de production de logements par rapport à la population sont importants dans certains villages, ce qui explique des croissances démographiques fortes, et à l'inverse on observe une perte de population dans les polarités urbaines. A long terme, ces déséquilibres questionnent fortement l'attractivité du territoire : perte de vitalité des villes,

étalement résidentiel et mitage dans les espaces périurbains. **Ces déséquilibres doivent être questionnés à une échelle « inter-SCOT »**, en particulier avec le SCOT Bresse Val de Saône sur la rive gauche, car le desserrement de la ville de Mâcon s'exprime fortement dans l'Ain.

**A toutes les échelles (villes, bourgs, villages), les centralités des communes (centres historiques denses) paraissent fragilisées**, avec une croissance des logements vacants, et une dégradation du bâti patrimonial dans certaines communes. Le développement urbain des communes s'est majoritairement fait dans les périphéries, du fait des facilités opérationnelles et des opérateurs privés proposant des projets (maisons « sur catalogue », prédominance du neuf dans les choix des opérateurs). Cette tendance à la « périphérisation » du développement pose question, du fait des coûts d'aménagement à long terme qui ne sont pas toujours pris en compte par les collectivités dans les bilans des opérations : organisation des mobilités des ménages et offre de services (collecte des déchets par exemple), coûts d'entretien des réseaux...

Les déséquilibres de la production de logements sont également qualitatifs. **La diversité de l'offre de logements est fragilisée sur le territoire :**

- D'une part, car les opérations de construction neuve sont largement axées sur de l'accession à la propriété « pavillonnaire » (en dehors des principaux pôles urbains) ;
- D'autre part, car les logements diversifiés (petits logements, parc locatif privé) sont principalement localisés dans les centralités historiques et présentent des inadaptations par rapport aux attentes des ménages (déficit d'espaces privatifs, faibles performances énergétiques, difficultés de stationnement...).

**La diversification de l'offre représente un enjeu majeur pour les prochaines décennies** (production de petits logements, de logements locatifs, de logements adaptés pour les personnes âgées...), du fait des tendances démographiques constatées dans le diagnostic (vieillissement qui va se poursuivre, éclatement des ménages, fragilité budgétaire croissante).

### **Des enjeux de mobilité, liées aux dynamiques résidentielles**

L'organisation des mobilités représente une question fondamentale sur le territoire du SCOT, qui accueille des déplacements importants, majoritairement réalisés en voiture individuelle (80% des déplacements).

D'une part, **les politiques d'aménagement doivent permettre de limiter l'accroissement des flux** puisqu'ils génèrent une vulnérabilité énergétique et budgétaire des ménages. Or, **les choix résidentiels jouent un rôle majeur dans l'évolution des flux de déplacement**, la production de logements de ces dernières décennies ayant tendu à éloigner les populations des services et emplois. La perte de population de villes comme Mâcon et Tournus, alors que le PETR se porte bien démographiquement, illustre cet enjeu.

Le **développement de solutions alternatives à la voiture individuelle** représente donc une question importante, et suppose une adaptation des outils aux contextes avec le développement :

- des déplacements doux (piéton, vélo) pour les déplacements de proximité (communaux, ou intercommunaux dans les zones denses – premières couronnes de Mâcon notamment).
- des transports collectifs sur les grands axes, en valorisant les gares, et au sein de l'agglomération mâconnaise qui dispose d'un réseau de transport urbain.
- du covoiturage en particulier dans les zones de flux domicile travail.

- Le transport à la demande, notamment pour l'accès aux services en milieu trop peu dense pour développer les transports collectifs (espaces ruraux notamment, en lien avec le maintien du maillage des polarités de proximité).

Enfin, il faut souligner que **l'organisation des mobilités méritera d'être pensée à l'échelle inter-SCOT**. Les mobilités quotidiennes vers et surtout depuis l'Ain sont très importantes (actifs venant travailler à Mâcon) et sont principalement effectuées en voiture. Les mobilités vers les pôles d'emploi du Rhône (Lyon, Villefranche, Belleville) sont également conséquentes, et posent des questions d'organisation des infrastructures (aménagement à long terme de l'ex-RN6, organisation des flux sur l'axe ferré PLM, en particulier).

| EPCI   | Enjeux « territorialisés »   |
|--|--|
| <b>Clunisois</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter le pôle de Cluny : production d'une offre de logements diversifiée, maintien des services, revitalisation des centralités</li> <li>- Favoriser le maintien des populations en confortant le maillage des polarités de proximité (logements, services)</li> <li>- Favoriser les mobilités vers les pôles : Cluny, Mâcon, CUCM, Chalon sur Saône</li> <li>- Valoriser les parcours résidentiels « internes », en travaillant en particulier la diversité de l'offre de logements</li> <li>- Maîtriser la résidentialisation et les déplacements domicile travail vers les grands pôles</li> </ul> |
| <b>Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les 3 pôles ruraux (Tramayes, Matour, Dompierre les Ormes) : production d'une offre de logements diversifiée, maintien des services, revitalisation des centralités</li> <li>- Favoriser les mobilités vers les 3 pôles ruraux et vers Mâcon</li> <li>- Maîtriser la résidentialisation, en maîtrisant les déplacements domicile travail vers Mâcon</li> <li>- Valoriser les parcours résidentiels « internes », en travaillant en particulier la diversité de l'offre de logements</li> </ul>  |
| <b>Mâconnais Tournugeois</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les pôles de Tournus et de Lugny, en veillant à l'équilibre avec les villages (y.c. rive gauche)</li> <li>- Maîtriser la résidentialisation et l'augmentation des flux domicile travail vers Mâcon (notamment en partie Sud)</li> <li>- Organiser les mobilités vers Tournus / Lugny / Pont de Vaux et sur l'axe du Val de Saône</li> </ul>   |
| <b>Mâconnais Beaujolais Agglomération</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la ville centre sur le plan démographique et résidentiel</li> <li>- Accompagner / faciliter le projet de revitalisation du centre-ville de Mâcon</li> <li>- Maîtriser les équilibres résidentiels entre Mâcon et ses différentes couronnes (y.c. rive gauche) : volumes de logements, types de logements</li> <li>- Organiser les mobilités « internes » vers Mâcon (transport urbain, gestion des flux sur la 906) et inter-SCOT (rive gauche, axe PLM)</li> </ul>   |

## SYNTHESE DES ENJEUX ECONOMIQUES

Si le SCOT ne constitue pas un programme de développement économique, il peut intégrer des objectifs et des orientations pour faciliter ce développement, la mise en place de politiques d'aménagement.

Plusieurs enjeux d'aménagement liés au développement économique ressortent du diagnostic.

### Des enjeux de valorisation des spécificités économiques du territoire

Le SCOT est l'occasion d'affirmer les grands principes de la stratégie économique du territoire, avec une approche prospective. Les spécificités suivantes méritent d'être valorisées et questionnées dans le cadre du PADD :

- Le territoire présente un **positionnement stratégique, sur l'axe historique du Val de Saône, avec une relative proximité de la métropole lyonnaise**, et au croisement avec l'infrastructure Centre Europe Atlantique, en cours d'amélioration. Des objectifs de développement peuvent être affirmés au regard de ce positionnement (accueil d'activités exogènes), en différenciant les opportunités et les plus-values par filière : industrie, tertiaire, logistique...
- **Les pôles d'emploi locaux sont relativement importants**, notamment Mâcon, Cluny, Tournus. Ces pôles, dont la vitalité conditionne l'avenir du territoire, méritent d'être confortés, en veillant à répondre aux besoins d'aménagement des entreprises, qui y sont implantées (grandes entreprises, PME, tissus de TPE).
- **Le maintien et le développement de l'économie rurale représente une question centrale** également, pour éviter la déprise économique et la résidentialisation des secteurs les plus enclavés (l'ouest du territoire notamment). L'agriculture, l'artisanat, les

services à la personne, sont autant d'activités présentes en milieu rural, qu'il convient de conforter, tout en exploitant les pistes de réflexion pour développer de nouvelles formes d'économie (filières courtes, télétravail et coworking avec l'arrivée du haut débit...).

- Enfin, **le poids important et croissant de l'économie présentielle (liée à l'accueil de résidents mais également au tourisme) doit être pris en compte**. Ce pan de l'économie représente la première économie du PETR en matière d'emploi, accueillant 2/3 des emplois sur place en 2015. Son développement à long terme soulève des questions d'aménagement différentes : protection des paysages et de l'environnement (cadre de vie et de découverte), organisation de l'offre de services, de son accessibilité, facilitation des mobilités pour les habitants et les visiteurs.

### Des enjeux liés à l'aménagement des espaces économiques

L'aménagement des espaces économiques représente une question centrale dans le SCOT. Il s'agit, par des politiques d'aménagement adaptées, de répondre aux besoins des entreprises pour les prochaines années, tout en maîtrisant l'impact du développement sur le territoire (consommation d'espace, impacts paysagers...).

Le diagnostic a mis en évidence des tendances d'implantation non négligeables (55 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher implantés par an, 14,5 hectares consommés par an entre 2007 et 2018, hors agriculture). Les besoins d'accueil sont principalement localisés au niveau des pôles d'emplois (Mâcon, Cluny, Tournus), sur l'axe du Val de Saône de Viré/Fleurville à Romanèche Thorins, et dans les bourgs ruraux dans une moindre mesure.

En particulier dans ces secteurs, **le SCOT devra proposer une stratégie d'accueil des entreprises claire et suffisante** pour les prochaines

années, en intégrant certaines inflexions nécessaires des politiques d'aménagement :

- **Le développement des politiques de renouvellement et de densification des espaces économiques existants est un sujet fondamental**, afin d'éviter la perte d'attractivité des espaces vieillissants et d'éviter la consommation d'espaces. Certains espaces économiques dégradés ou sites ponctuels (friches) pourront changer de destination, pour accueillir du logement par exemple, ou être « désartificialisés ».
- **Les espaces économiques méritent d'être améliorés qualitativement**, car ils présentent une qualité paysagère et urbaine peu qualitative : formes architecturales banalisées, déficit d'intégration paysagère et de cohérence des implantations, traitement « routier » ne permettant pas la diversité des modes de déplacements. Ce sujet doit être appréhendé à la fois sous l'angle paysager / touristique, mais également du point de vue des entreprises, qui pratiquent ces espaces (cadre de travail).

Au-delà de la **dimension paysagère et urbaine**, les espaces économiques mériteront d'être optimisés (pour les créations et les modernisations) d'un **point de vue environnemental et énergétique** (production d'énergie in situ par exemple).

- **L'offre peut également être optimisée en termes de réponse aux attentes des entreprises** : promotion des implantations « sur mesure » plutôt qu'un découpage parcellaire préalable à la commercialisation, développement de l'immobilier économique, des services aux entreprises, du « Très Haut Débit ».

**Les politiques d'aménagement économique devront être pensées en prenant en compte les différents contextes**, en différenciant en particulier le pôle mâconnais (enjeux qualitatifs très forts, questions de renouvellement / densification très présentes, capacités foncières

somme toute limitées), les pôles de Cluny et de Tournus, les bourgs ruraux, les villages.

### **Des enjeux d'aménagement touristique à prendre en compte**

Le territoire accueille une économie touristique non négligeable, qui pose des questions d'aménagement spécifiques.

En premier lieu, **la question de la protection des paysages et des patrimoines représente un enjeu majeur** dans le cadre du SCOT, qui doit permettre de **raisonner à long terme sur ces questions**. Le développement urbain des dernières décennies, souvent effectué en privilégiant la facilité (foncière, opérationnelle, financière...) à la qualité, a très clairement impacté la qualité des paysages, en particulier dans les secteurs les plus sous pression : Val de Saône, Coteaux du Mâconnais. Cette dégradation questionne l'attractivité à long terme du territoire pour les habitants comme pour les visiteurs.

Le SCOT pourra également **proposer une stratégie en matière d'aménagement des sites et d'itinérances touristiques**. Les besoins identifiés à ce niveau sont plutôt modestes : l'aménagement des sites se fait progressivement et de manière plutôt qualitative, et l'aménagement des itinérances fait l'objet d'une programmation relativement précise à l'échelle départementale, qui pourra être retranscrite dans le SCOT.

**La question de l'organisation des mobilités touristiques pourra faire l'objet de réflexions dédiées**, car la mise en réseau des sites et des produits à l'échelle du PETR reste un enjeu de développement touristique important (lier œnotourisme, tourisme vert, tourisme culturel et patrimonial, tourisme fluvial...). Les outils de mobilités entre les principaux sites restent peu développés en dehors des tours opérateurs et de la voiture individuelle.

Enfin, des **enjeux d'optimisation de l'offre d'hébergement touristique** ont été relevés dans le diagnostic et pourront faire l'objet de réflexions : amélioration qualitative de l'offre hôtelière, développement des hébergements ruraux, valorisation des résidences secondaires, notamment dans la partie Ouest du SCOT.

### **Des enjeux agricoles et viticoles à intégrer dans les réflexions**

Le diagnostic a permis de mettre en exergue différents enjeux d'aménagement liés à l'économie agricole et viticole, qui représente une économie productive conséquente (création de richesses), même si elle est moins représentée en termes d'emplois.

**En premier lieu, le SCOT doit permettre de fixer des objectifs concernant la limitation de la consommation d'espaces agricoles et viticoles sur le territoire.** Entre 2007 et 2018, c'est 50 hectares qui ont été consommés chaque année, avec des secteurs particulièrement fragiles comme le Val de Saône et les Coteaux du Mâconnais.

**L'étalement urbain dans ces secteurs a non seulement consommé de l'espace, mais il complexifie également le fonctionnement des exploitations :** difficultés de circulation des engins, morcellement des espaces cultivés sous l'effet des extensions linéaires et du mitage, croissance des conflits d'usage du fait de la proximité des habitations avec les espaces cultivés. Les choix du SCOT en matière résidentielle notamment peuvent permettre de maîtriser ces phénomènes pour préserver les conditions d'exploitation.

Le diagnostic a également mis en évidence des enjeux liés à l'évolution des filières agricoles sur le territoire. Certains enjeux d'aménagement pourront être explorés à ce titre :

- La **question de la protection et de la valorisation des espaces disposant de signes de qualité** : AOC viticoles, AOP, parcelles labellisées (Agriculture Biologique en particulier).

- La **question de la protection des espaces productifs « périurbains »**, au niveau de l'agglomération mâconnaise mais également sur des pôles plus petits comme Tournus et Cluny. Ces questions mériteront d'être posées en lien avec le SCOT Bresse Val de Saône, en particulier pour l'agglomération mâconnaise, les communes de la rive gauche accueillant des productions spécialisées conséquentes.
- La question de **l'accueil des outils et équipements de transformation et de commercialisation**, en lien avec le développement des filières courtes.

D'une manière plus générale, le diagnostic a mis en évidence des besoins liés à **l'accueil des bâtiments de production et de transformation sur le territoire**, l'agriculture étant le premier poste en matière de surfaces de locaux économiques implantés entre 2007 et 2016 (données SITADEL). Le SCOT est l'occasion de **préciser les conditions d'implantation des nouveaux bâtiments**, en différenciant les filières, et en veillant à la bonne intégration de ces bâtiments sur le territoire (limitation des conflits d'usage, intégration paysagère).

Enfin, le territoire accueille un potentiel de développement lié aux activités forestières, ces activités étant développées inégalement entre les différents secteurs du PETR, en dépit d'une ressource relativement abondante. Les **besoins d'aménagement liés au développement de la filière bois** (exploitation, logistique, transformation, valorisation énergétique) mériteront d'être anticipés dans le SCOT.

| EPCI   | Enjeux « territorialisés »  |
|--|---|
| <b>Clunisois</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les grands employeurs (administrations &amp; ENSAM à Cluny, centre hospitalier de la Guiche, Oxxo, Massilly)</li> <li>- Valoriser les sites touristiques, améliorer leur accessibilité et leur mise en réseau, valoriser l'artisanat d'art</li> <li>- Maîtriser la résidentialisation du territoire</li> <li>- Conforter les filières d'élevage qui connaissent des difficultés structurelles importantes</li> <li>- Développer la filière bois</li> </ul> |
| <b>Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les grands employeurs (Palmi d'Or, Salaisons du Mâconnais)</li> <li>- Préciser les projets d'aménagement économique sur l'axe de la RCEA</li> <li>- Maîtriser la résidentialisation du territoire</li> <li>- Conforter les filières d'élevage et développer la filière bois</li> <li>- Développer les itinérances touristiques, et la valorisation du tourisme vert</li> </ul>   |
| <b>Mâconnais Tournugeois</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les sites touristiques et les connexions (voie bleue, chemin des moines...) pour la mise en réseau</li> <li>- Accompagner le dynamisme de l'économie viticole</li> <li>- Maîtriser les consommations d'espaces agricoles</li> <li>- Conforter les acteurs industriels (Tournus Equipement, Tefal, Valspar, Albea...)</li> <li>- Conforter les grands employeurs publics</li> </ul>   |
| <b>Mâconnais Beaujolais Agglomération</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les grands employeurs : administrations, logistique, industries</li> <li>- Accompagner le dynamisme de l'économie viticole, en faisant le lien avec les politiques touristiques</li> <li>- Maîtriser les consommations importantes d'espaces agricoles</li> <li>- Relever les enjeux d'aménagement économiques : répondre à la demande, renouveler les zones vieillissantes, améliorer la qualité des espaces économiques</li> </ul>                       |

## SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

Dans le Sud Mâconnais, la diversité des paysages participe à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire (cadre de vie qualitatif).

Pour autant, le développement résidentiel de ces dernières années et la simplification des paysages tend à fragiliser durablement les paysages (fragmentation, mitage et banalisation).

Dans ce contexte plusieurs enjeux d'aménagement et de préservation doivent être soulignés dans le SCOT.

### Des enjeux de maîtrise du développement urbain

La maîtrise du développement urbain et de ses impacts sur le paysage est un enjeu majeur pour le SCOT. Or, cette question doit être considérée à plusieurs échelle :

- **à l'échelle du PETR**, en définissant une armature urbaine cohérente, permettant de limiter la dispersion de l'habitat et de recentrer le développement dans les pôles urbains et les villages structurés,
- **à l'échelle de l'agglomération mâconnaise et de ses couronnes périurbaines**, en définissant des secteurs de densification / renouvellement urbain, des coupures d'urbanisation dans les secteurs d'habitat diffus
- **à l'échelle des villages et des bourgs**, en favorisant un développement résidentiel au plus proche des centralités urbaines (densification urbaine, renouvellement urbain, reconquête de la vacance des logements), et en favorisant des extensions urbaines « raisonnées » et intégrées dans leur site et l'environnement paysager.

### Des enjeux de maintien de la qualité des paysages perçus

Que ce soit depuis un point de vue ou un belvédère, un itinéraire de découverte, un axe de déplacement quotidien, ou encore une entrée de ville majeures du territoire, le maintien de la qualité des paysages et l'intégration paysagère des projets d'aménagement est également une question importante à traiter dans le SCOT.

Or, cette question est d'autant plus prégnante dans les secteurs de forte covisibilité paysagère, dans les secteurs soumis à une pression urbaine soutenue (villages et bourgs de la Côte mâconnaise, RCEA, D906, entrées de l'agglomération de Mâcon, par exemple), encore dans les secteurs marqués par une dispersion de l'habitat (Haut Brionnais, vallée de la Grosne, Sud Mâconnais notamment).

Dans le cadre des projets de revalorisation touristique de la vallée de la Grosne et du Valouzin à l'étude (aménagement d'une voie verte), il s'agira également de limiter les effets non désirés d'un développement urbain mal intégré et de protéger les éléments structurants et identitaires des paysages de ces vallées.

La protection et la valorisation des paysages de la Saône et de ses points d'accroches (ports, halte fluviale, quais, ...) perceptibles depuis la voie bleue.

### Des enjeux de maintien de l'identité architecturales et urbaines des villages et des bourgs

Au regard des qualités patrimoniales du territoire, la préservation du patrimoine vernaculaire des villages et des bourgs et le maintien de leur qualité urbaine, paysagère et architecturale doivent être soulignés dans le SCOT.



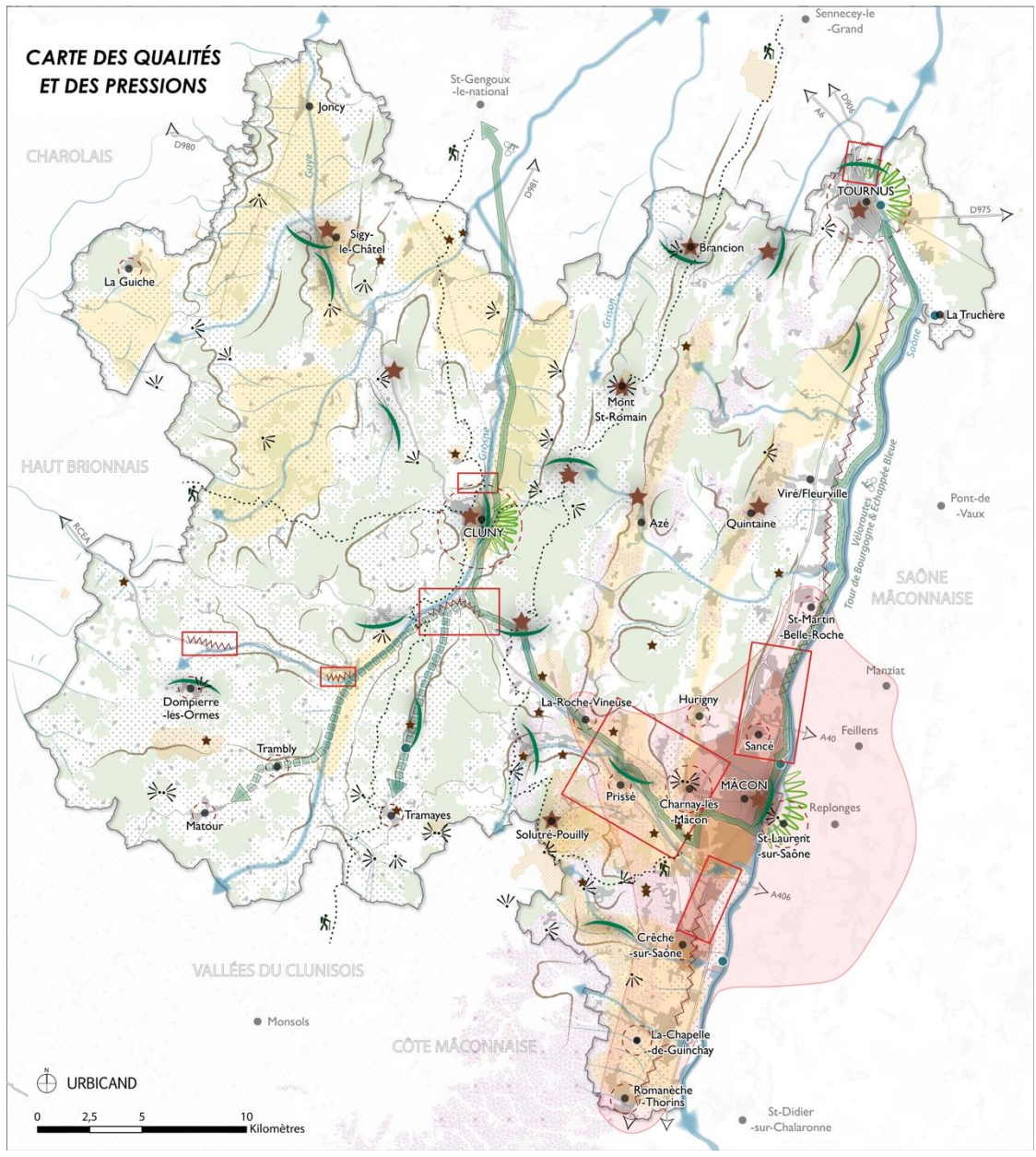
Il s'agira notamment de limiter la banalisation architecturale et urbaine du territoire en incitant à encadrer les opérations d'aménagement en lien avec l'armature urbaine du village ou du bourg, le langage architectural local et le contexte paysager et urbain dans lesquels s'insère le(s) site(s) à aménager.

### **Des enjeux de préservation de la diversité des paysages**

La protection et le maintien des paysages bocagers et viticoles identitaires du territoire est une question importante, dans un contexte de simplification des paysages et de déprise agricole (dans le secteur bocager notamment).

Pour ce faire, le repérage et la protection du petit patrimoine paysager et urbain (haies, bosquet, murs en pierre, alignements d'arbres, ...) est un enjeu fort à affirmer dans le SCOT.

| EPCI   | Enjeux « territorialisés »  |
|--|---|
| <b>Clunisois</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le développement urbain de Cluny et de la Guiche</li> <li>- Limiter la dispersion de l'habitat, dans les secteurs de covisibilité paysagère notamment</li> <li>- Maîtriser le développement résidentiel et économique diffus le long de la RCEA (Sainte – Cécile)</li> <li>- Préserver les silhouettes urbaines et les repères patrimoniaux participant à l'animation du grand paysage (Sigy-le-Châtel, La vineuse, Saily, Cluny, Mazille, Berzé-le-Châtel, Donzy-le-Perthuis)</li> <li>- Préserver et valoriser les paysages perçus depuis les axes de déplacement quotidiens et les itinéraires de découverte (GR76, voie verte, points de vue majeurs)</li> <li>- Maintenir les bocages dans un contexte de déprise agricole et la diversité de son patrimoine végétal (haies)</li> </ul>   |
| <b>Saint Cyr Mère Boifier Entre Charolais et Mâconnais</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le développement urbain des pôles et des villages structurants (Matour, Tramayes, Dompierre-les-Ormes marqués par une de fortes contraintes topographiques</li> <li>- Limiter la dispersion de l'habitat sur l'ensemble de l'EPCI (mitage historique), et notamment dans les secteurs de forte covisibilité paysagère</li> <li>- Maîtriser le développement résidentiel et économique diffus le long de la RCEA</li> <li>- Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur d'itinéraires touristiques le long de la vallée de la Grosne et du Valouzin (aménagement de voies vertes, préservation des paysages urbains, agricoles et naturels limitrophes, mise en valeur du patrimoine et de la base de loisirs de Saint-Point)</li> <li>- Préserver et mettre en valeur les points de vue et les belvédères sur le paysage, la qualité des paysages perçus depuis le GR76, et des silhouettes urbaines (Pierreclos, Saint-Point, Dompierre-les-Ormes)</li> <li>- Maintenir les bocages dans un contexte de déprise agricole et la diversité de son patrimoine végétal (haies)</li> </ul> |
| <b>Mâconnais Tournugeois</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le développement urbain de Tournus et la qualité de ses paysages d'entrée de ville</li> <li>- Maîtriser le développement urbain des villages et des bourgs situés le long ou à proximité de de la D 906 (entrées de villes, traversées de bourg, ...)</li> <li>- Préserver et valoriser les paysages perçus depuis la D 906, la voie bleue et les sillons viticoles et les terrasses mâconnaise (secteurs de forte covisibilité paysagère)</li> <li>- Mettre en valeur et préserver le patrimoine viticole, le patrimoine architectural des villages et bourgs remarquables (Brancion, Tournus), les sites d'intérêt paysager et urbain (repères paysagers et urbains, silhouettes remarquables)</li> <li>- Valoriser les points d'accroches à la Saône (port et quais de Tournus et de la Truchère)</li> <li>- Maintenir la diversité des paysages agricoles et viticoles</li> </ul>  |
| <b>Mâconnais Beaujolais Agglomération</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le développement urbain de Mâcon et de ses couronnes périurbaines</li> <li>- Affirmer les centralités urbaines de Prissé, La-Roche-Vineuse, Charnay-lès-Macon, Sancé, Hurigny, Crèche-sur-Saône, Romanèches-Thorins, la Chapelle-de-Guinchey et limiter leur étalement urbain</li> <li>- Préserver et requalifier les entrées d'agglomérations Nord/Sud/Est</li> <li>- Limiter la conurbation le long de la D906 et maintenir les séquences paysagères et urbaines le long de cet axe</li> <li>- Maintenir la diversité des paysages viticoles et limiter le mitage urbain</li> <li>- Mettre en valeur et préserver le patrimoine viticole, le patrimoine architectural des villages et bourgs, les sites d'intérêt paysager et urbain (Grand Site de Solutré)</li> <li>- Préserver les paysages perçus depuis les itinéraires de découverte (GR76, voie bleue, points de vue majeurs) et valoriser les points d'accroches à la Saône (port et quais de Mâcon et base de loisirs de Crèches-sur-Saône)</li> </ul>  |



1. DES PAYSAGES DIVERSIFIÉS FAÇONNÉS PAR...

- Cours d'eau et vallées structurantes
- Forêts
- Bocages
- Vignes
- Lignes de reliefs majeurs
- Villages et bourgs
- Hameaux historiques
- Couronnes vertes des bourgs

2. DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE À DÉCOUVRIR ET APPRÉHENDER

- Enveloppes de covisibilité paysagère
- Points de vue majeurs
- Bourgs et villages patrimoniaux remarquables
- Silhouettes urbaines d'intérêt
- Sites remarquables naturels et paysagers
- Châteaux, abbayes (ruines)
- Haltes fluviales, ports
- Véloroutes existantes/en cours/à créer
- GR6

3. DES PAYSAGES SENSIBLES

- Bocages (haies et arbres isolés structurant les paysages bocagers)
- Forêts (tendance à l'enrésinement et à l'avancée du couvert forestier)
- Vignes (tendance à l'homogénéisation des paysages)
- Risque d'accentuation du mitage urbain
- Qualité des séquences paysagères et urbaines le long des axes structurants
- Secteurs de développement urbain diffus (Mâcon et sa couronne périurbaine)
- Habitat diffus, extensions urbaines déconnectées des centralités (Clunys et Tournus)
- Entrées de ville dégradées
- Paysages perceptibles depuis les axes routiers majeurs

## SYNTHESE TRANSVERSALE

### Équilibrer le développement du territoire

Plusieurs enjeux d'équilibre ressortent du diagnostic de territoire, et méritent d'être au cœur des réflexions du SCOT.

**L'enjeu principal réside dans la maîtrise de l'équilibre démographique et résidentiel à l'échelle de l'aire d'influence mâconnaise<sup>1</sup>**, le constat préoccupant étant que Mâcon perd des habitants de manière relativement rapide, alors que l'aire urbaine est dynamique.

**Les problématiques d'équilibre autour de la ville centre méritent d'être pensées à plusieurs échelles :**

- A l'échelle de l'aire d'influence globale, qui constitue le périmètre de « desserrement » résidentiel de la polarité urbaine de Mâcon. Au sein de cette aire d'influence, l'enjeu principal est d'équilibrer la production de logements, sur le plan qualitatif et quantitatif. Cet enjeu s'exprime à grande échelle et à l'échelle interSCOT, la rive gauche étant pleinement concernée (SCOT Bresse Val de Saône).
- A l'échelle de la « couronne » mâconnaise, les enjeux de desserrement concernent la question de la répartition des logements mais également des services, des commerces, et des emplois. Il s'agit à cette échelle de bien penser les équilibres des parcours résidentiels mais aussi le fonctionnement des mobilités (accès aux équipements et aux zones d'activités / commerciales par exemple). Certaines communes du SCOT Bresse Val de Saône sont également concernées par cette couronne de proximité.

---

<sup>1</sup> Périmètre de l'aire urbaine de l'INSEE (définie au regard de l'intensité des mobilités domicile travail), retravaillé en fonction des constats du diagnostic





- A l'échelle de la polarité urbaine de Mâcon<sup>2</sup>, les enjeux sont différents puisque la ville s'étend de manière quasi-continue sur plusieurs communes, avec de fortes densités de population. L'enjeu à cette échelle est de penser le développement urbain des communes de manière complémentaire et cohérente : cohérence des projets résidentiels, économiques et commerciaux, cohérence et continuité des aménagements urbains, des liaisons douces, des schémas de circulation... Cet enjeu relève davantage d'un PLU intercommunal que d'un SCOT, même s'ils doivent être soulevés dans le SCOT.

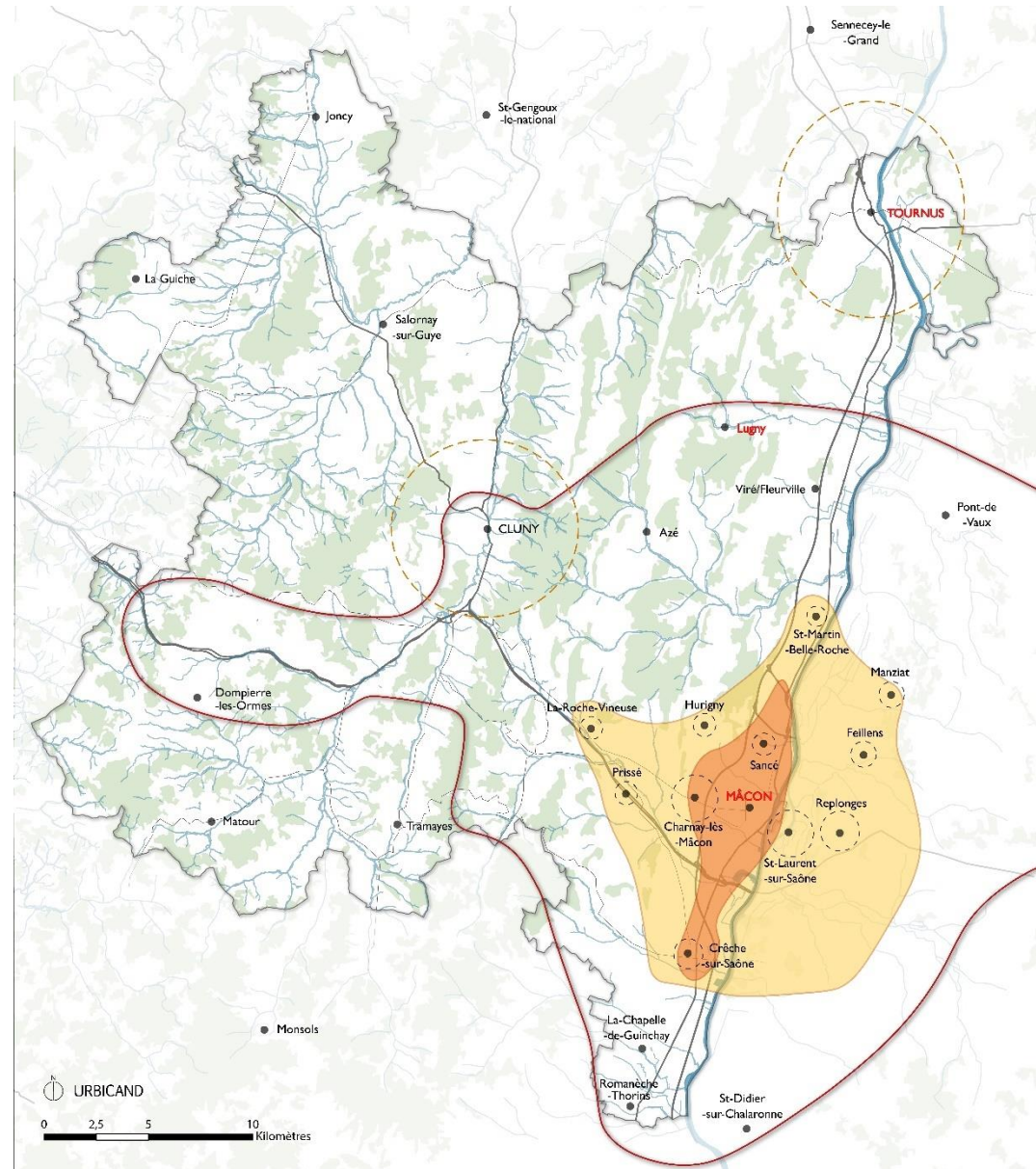
**Au-delà de l'aire d'influence mâconnaise, d'autres enjeux d'équilibre peuvent être soulignés :**

- Le desserrement de la polarité urbaine de Mâcon s'exprime au-delà de l'aire d'influence identifiée sur la cartographie de synthèse, mais de manière moins forte.
- On retrouve également des phénomènes de desserrement résidentiel autour des villes de Cluny et de Tournus, qu'il convient de maîtriser. La ville de Tournus est plus fragilisée démographiquement par le desserrement, car son bassin de vie est un petit peu moins dynamique que celui de Cluny.
- Certains bourgs ruraux peuvent également être fragilisés (Lugny par exemple). Ces fragilités peuvent être évitées étant donné que la majorité des secteurs ruraux bénéficient de dynamiques démographiques favorables.

<sup>2</sup> Périmètre de l'unité urbaine de l'INSEE, retravaillé pour prendre en compte la réalité de la continuité urbaine

## 1. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- TOURNUS** Conforter le poids démographique des polarités fragilisées (Tournus, Lugny, Mâcon)
-  Maîtriser les équilibres résidentiels à l'échelle de l'aire d'influence principale de Mâcon
-  Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la couronne mâconnaise (logements, équipements, commerces, économie circulaire et filières de proximité)
-  Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon
-  Maîtriser le desserrement de Cluny et Tournus



### Organiser les mobilités et l'accès aux services

Les problématiques de mobilité sont particulièrement importantes à l'échelle du SCOT, et il est fondamental que des réflexions soient développées à ce niveau.

D'une part, le territoire accueille **d'importants flux pour accéder aux grands pôles d'emplois et de services. Ces flux, qui se font majoritairement en voiture individuelle, sont de plus en plus importants et posent des problèmes majeurs** : consommation d'énergie (donc vulnérabilité énergétique des ménages), émission de gaz à effet de serre, impacts sur la santé et le cadre de vie, saturation des infrastructures routières principales (ex-RN6 et ses « arrêtes » irrigant le territoire, en particulier).

Plusieurs types de flux peuvent être distingués :

- Les **flux vers la polarité urbaine mâconnaise**, qui sont les plus importants sur le territoire (11 500 actifs du SCOT -hors polarité-viennent travailler dans la polarité urbaine). Ils concernent également la rive gauche de manière importante (8000 actifs de l'Ain viennent travailler dans la polarité urbaine chaque jour).

**L'intensité de ces flux est directement liée aux choix résidentiels**, le « desserrement » résidentiel de la polarité urbaine vers les villages générant directement la croissance des flux. Les choix résidentiels du SCOT devront donc être pensés à l'aune des problématiques de mobilité. Le développement d'outils de mobilités pour favoriser le report modal (transports collectifs au niveau de Mâconnais Beaujolais Agglomération, voies douces, covoiturage...) représente également une piste de réflexion pour mieux gérer les trafics, mais force est de constater que le développement de ces outils n'a pas limité, ces dernières années, l'usage de la voiture individuelle.

- Les **flux vers les pôles d'emploi du Rhône ne sont pas négligeables** (un peu plus de 2 500 actifs). Il est possible que ces flux augmentent au cours des prochaines décennies, du fait de la tendance à l'éloignement progressif des actifs lyonnais de la métropole lyonnaise. L'organisation des flux en s'appuyant sur l'axe ferré, ses gares et haltes ferroviaires représente un enjeu à la fois pour mieux gérer les flux existants, et pour faciliter leur développement à l'avenir (plus l'offre ferrée sera compétitive, et plus l'attractivité du SCOT pour des actifs lyonnais sera renforcée).

### **Les problématiques de mobilité s'expriment également dans les secteurs plus ruraux, en-dehors de l'aire d'influence mâconnaise.**






Dans ces secteurs, l'enjeu principal est de maintenir des pôles de services et d'activité dynamiques, dans les villes ou les bourgs / pôles de proximité, afin de limiter les besoins en déplacements et la « résidentialisation » des espaces ruraux. Le développement d'outils de mobilité adaptés aux faibles densités (Transport à la Demande, covoiturage par exemple) représente une piste à explorer.

On retrouve, au nord du SCOT, des **flux vers les polarités urbaines de Chalon-sur-Saône et de la CUCM** (Montceau les Mines notamment). Ces flux diffus ne sont pas très importants, mais ils méritent d'être organisés, dans la mesure du possible.



Que ce soit pour faciliter l'accès aux polarités rurales ou pour mieux organiser les mobilités vers les grands pôles d'emploi (Mâcon, Chalon sur Saône, Montceau les Mines), **le maintien de lignes routières structurées** (anciennes lignes départementales transférées à la Région) **représente un enjeu important.**

## 2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES





Conforter le maillage des pôles de services et d'activité

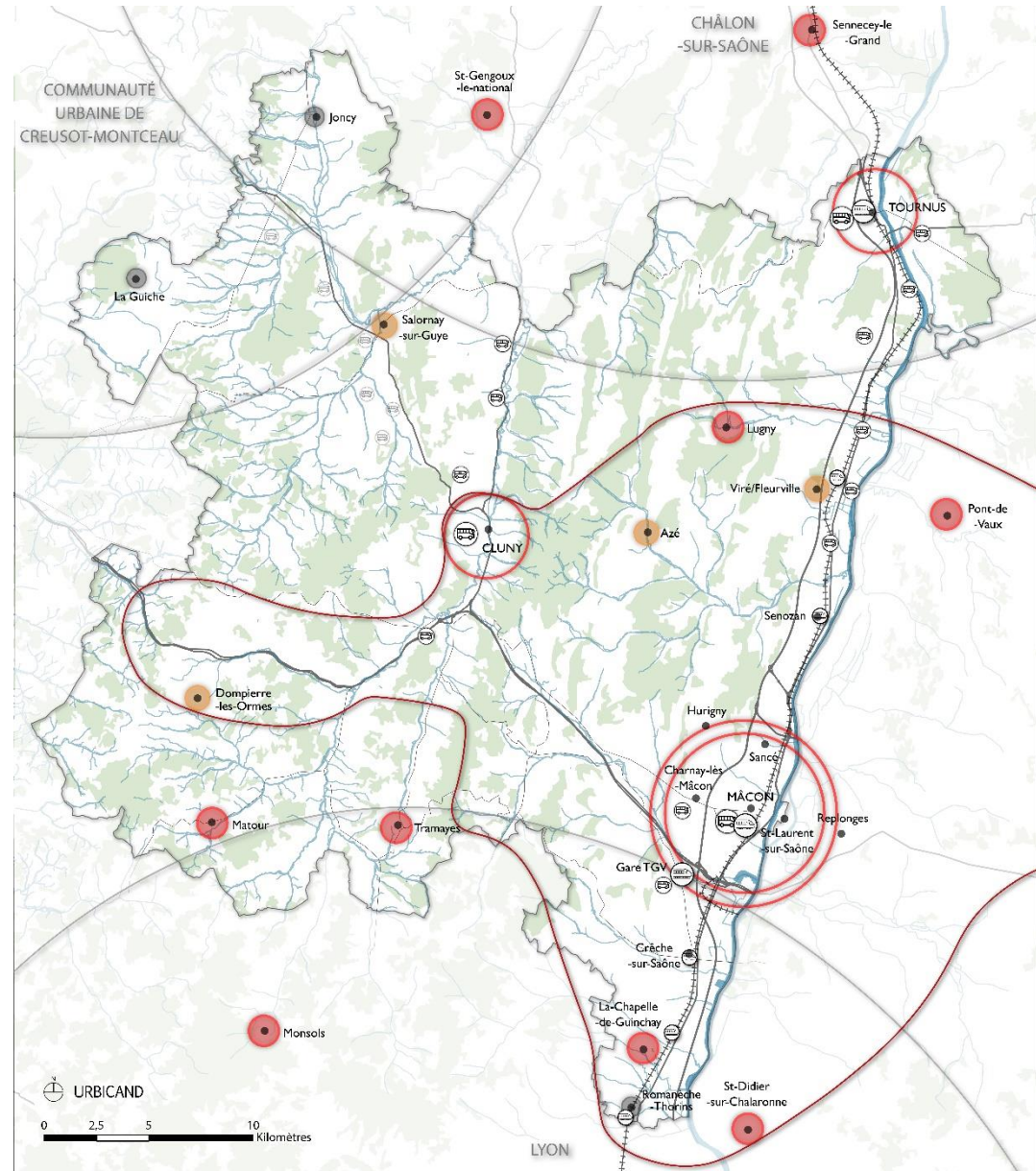
-  Pôle supérieur
-  Pôle intermédiaire
-  Pôle secondaire
-  Pôle de proximité
-  Pôle de première proximité

Organiser les mobilités vers les grands pôles

-  Vers Mâcon (aire d'influence principale)
-  Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, CUCM)

Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement

-  Gares structurantes
-  Gares secondaires
-  Principaux arrêts de lignes routières (  TAD )



### **Valoriser les atouts économiques du territoire**

Le SCOT doit intégrer les problématiques de développement économique, et proposer des objectifs d'aménagement qui permettent d'encadrer et d'accompagner ce développement.

**La clarification de la stratégie d'aménagement économique représente un enjeu majeur** pour le SCOT, avec plusieurs questions à aborder :

- **La question de la hiérarchisation des espaces d'activités et de leur développement est centrale**, le territoire accueillant de multiples espaces économiques, en particulier à proximité des grands pôles d'emploi. La raréfaction du foncier disponible au niveau de l'agglomération mâconnaise pose question pour les prochaines décennies et méritera des réflexions dans le SCOT.
- **La question du renouvellement et de la densification des espaces économiques existants représente un enjeu majeur**, en particulier au niveau de l'agglomération, mais pas uniquement. Il s'agit de retravailler l'aménagement des espaces vieillissants, afin de limiter les besoins fonciers (qui plus est dans un contexte de raréfaction sur le pôle mâconnais), et de les rendre plus attractifs pour les entreprises en place. Des efforts importants ont d'ores et déjà été engagées sur les zones industrielles et portuaires de l'agglomération.
- **La qualité des espaces économiques et commerciaux** (existants ou nouveaux) **mérite d'une manière générale d'être améliorée**. Ces espaces sont aujourd'hui peu qualitatifs sur le plan paysager et urbain, et sont traités de manière très routière, pensés pour la voiture. Le développement d'espaces plus qualitatifs (intégration paysagère, qualité environnementale, accessibilité tous modes, présence services aux entreprises...) représente un enjeu à la fois pour préserver le territoire mais également pour être plus attractif vis-à-vis d'entreprises plus exigeantes.

- Les politiques d'aménagement devront être pensées, dans le SCOT, au regard de l'analyse des besoins qui ressort du diagnostic. Il s'agira de répondre aux besoins « quantitatifs » (foncier, immobilier) au regard des tendances passées, mais également **de diversifier l'offre et de l'adapter géographiquement en fonction des ambitions d'accueil sur les différentes filières** (bureaux, équipements publics, industrie, artisanat, logistique, commerce...).

Au-delà de ces questions d'aménagement économique, d'autres enjeux plus spécifiques sont soulignés dans le diagnostic :

- Des **enjeux d'aménagement touristique** qu'il conviendra de prendre en compte : protection et valorisation des paysages et des patrimoines, aménagement des sites et des itinérances (itinéraires cyclables en particulier), organisation des mobilités touristiques, optimisation de l'offre d'hébergement.
- Des **enjeux liés aux activités agricoles**, avec en particulier la **maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain** sur le territoire (notamment dans les secteurs du Val de Saône et des coteaux viticoles), mais également la facilitation des activités : mobilités des exploitations, capacités d'accueil des bâtiments, gestion des conflits d'usage entre habitat et exploitation agricole...

De plus, la protection de certains espaces agricoles stratégiques méritera de faire l'objet de réflexions particulières : espaces AOC / AOP, espaces agricoles périurbains à Mâcon mais également à Tournus / Cluny, espaces favorables pour la diversification (productions spécialisées notamment).

Le **développement de la filière bois** représente enfin une problématique à aborder, le territoire bénéficiant d'une ressource importante, mais actuellement assez peu valorisée.



### 3. VALORISER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Valoriser la présence des grands employeurs du territoire

▲ Secteur tertiaire

▲ Secteur productif

Anticiper l'aménagement des principaux espaces économiques (ZAE)

■ ZAE principale (supérieure à 20ha)

● ZAE secondaire (entre 8 et 20 ha)

Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques

★ Sites majeurs (> à 100 000 visites/an)

★ Sites secondaires (< à 100 000 visites/an)

← Voie verte et bleue existante, ou à créer

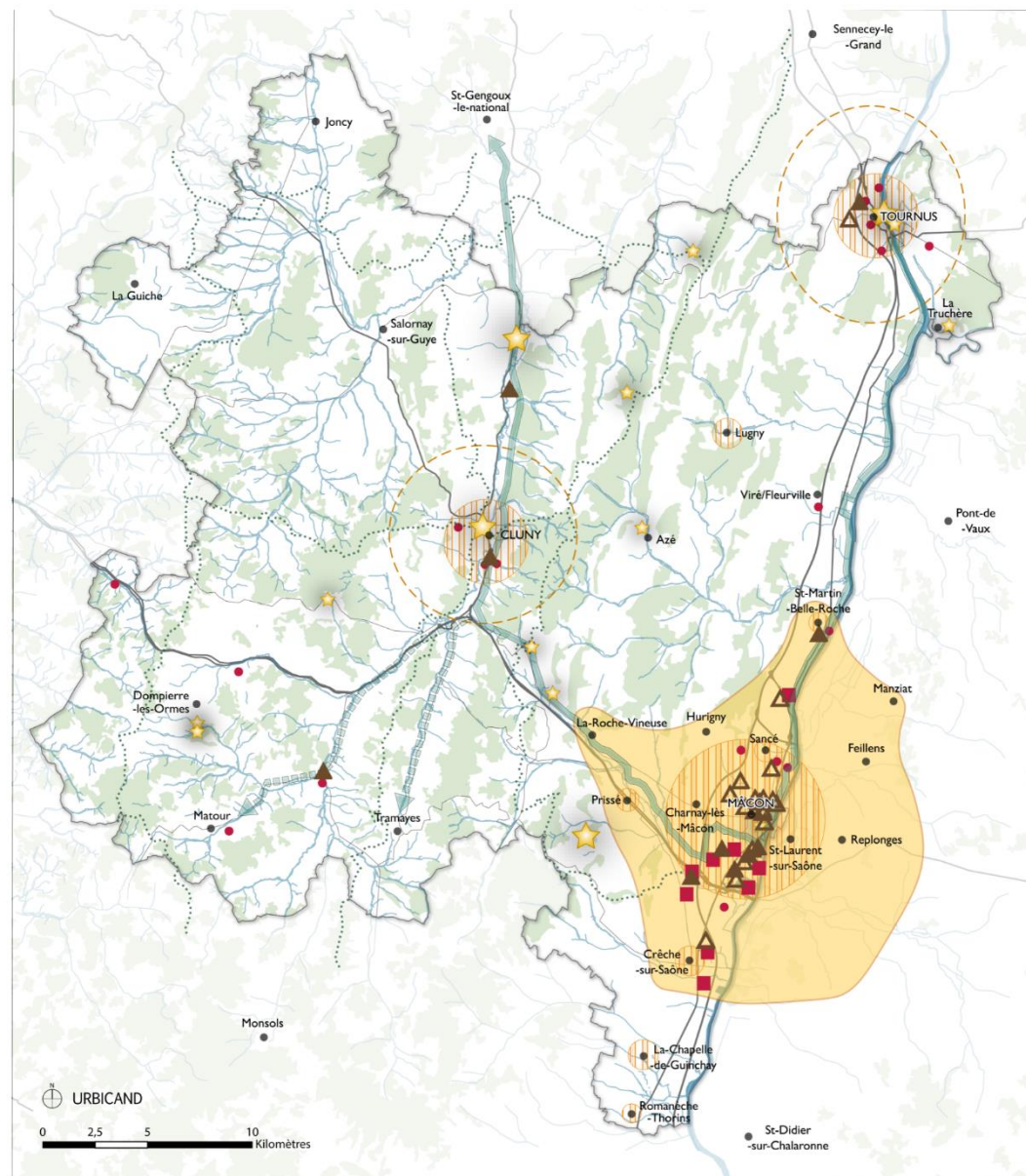
..... Grande Randonnée

□ Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale : artisanat, filières de proximité, économie circulaire...

○ Maîtriser le développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralités/périphéries

○ Préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains dans une optique de développement des filières de proximité

■ Valoriser économiquement les grands espaces forestiers



### **Préserver le socle environnemental et paysager du territoire**

Le diagnostic paysager et urbain et l'Etat Initial de l'Environnement ont mis en évidence des enjeux importants de préservation du « cadre » environnemental et paysager du territoire, en veillant en particulier à maîtriser les pressions générées par l'urbanisation.

**La maîtrise de l'étalement urbain représente un enjeu fondamental du SCOT.** L'étalement constaté ces dernières années a généré des impacts qu'il convient de limiter : consommation rapide d'espaces agricoles, naturels et forestiers, fragmentation de la trame verte et bleue, dégradation des paysages dans un territoire portant une dimension touristique forte.

Les enjeux de maîtrise de l'étalement s'expriment selon plusieurs gradients à l'échelle du territoire avec :

- **Une pression très forte au niveau de la « couronne mâconnaise »,** c'est-à-dire dans la proche périphérie de Mâcon.
- **Une pression forte bien, que moins marquée, dans l'ensemble de l'aire d'influence mâconnaise, et autour de Tournus et de Cluny.**
- Une pression plus modeste dans les secteurs plus ruraux, notamment en partie ouest du territoire.

**Sur le plan environnemental,** plusieurs enjeux forts ressortent du diagnostic, avec en particulier la **protection de la ressource en eau** (captages en eau potable et périmètres de ressource stratégique associés), et la **préservation / restauration des continuités écologiques**, que ce soit pour la trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors) ou pour la trame bleue (continuités aquatiques et humides). D'autres enjeux peuvent être soulignés également :

- La **gestion des risques et nuisances** (bruit, pollution, impacts sur la santé) représente un enjeu relativement fort, notamment dans la couronne mâconnaise et dans le Val de Saône (proximité d'infrastructures, zones inondables).

- Les **enjeux de transition écologique et énergétique** sont majeurs sur le territoire, avec en particulier des problématiques de maîtrise des flux automobiles (qui vont croissant) et de performance énergétique du parc de logements anciens, notamment dans les centralités historiques des communes.

**Sur le plan paysager,** la maîtrise de l'étalement urbain et de la qualité du développement résidentiel contemporain représente une question prédominante. Le développement récent, peu qualitatif, que ce soit dans les zones de pression (couronne mâconnaise, aire d'influence plus largement) ou dans les zones rurales, où une ou deux constructions mal intégrées dans les villages suffisent à impacter la qualité des paysages. Certains secteurs présentent de très forts enjeux, comme l'axe de la RD906, de la RCEA et au niveau des entrées de l'agglomération mâconnaise.

Au-delà de ces enjeux liés à l'urbanisation, d'autres questions paysagères méritent d'être soulevées dans le SCOT :

- **La préservation et la valorisation du patrimoine bâti**, d'une manière générale, le bâti historique tendant à se dégrader dans les centralités urbaines et villageoises sous l'effet de la vacance.
- La **valorisation des spécificités paysagères des grands secteurs géographiques**, avec les paysages d'élevage à l'ouest (enjeux de préservation du bocage, du patrimoine bâti rural), et les paysages plus viticoles à l'est (enjeux de préservation du petit patrimoine -murets, cadoles- et du bâti typique de la région mâconnaise), sans oublier les paysages agricoles du Val de Saône.
- La **mise en valeur des grands points de vue et belvédères** qui représentent un atout paysager et touristique pour le territoire.
- L'intégration paysagère des projets d'aménagements urbains au regard des contraintes des sites et de leurs sensibilités paysagères (covisibilités, mitage urbain historique).

#### 4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

Protéger les ressources en eau potable

- Point de captage
- Périmètre de protection
- ▨ Ressources stratégiques actuelles
- ▨ Ressources stratégiques futures

~ Préserver/restaurer les grands corridors écologiques

~ Préserver les continuités aquatiques et humides

~ Valoriser les grands points de vue et belvédères

~ Protéger les espaces AOC viticoles

~ Valoriser les éléments identitaires du patrimoine bocager

Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité environnementale et paysagère des projets

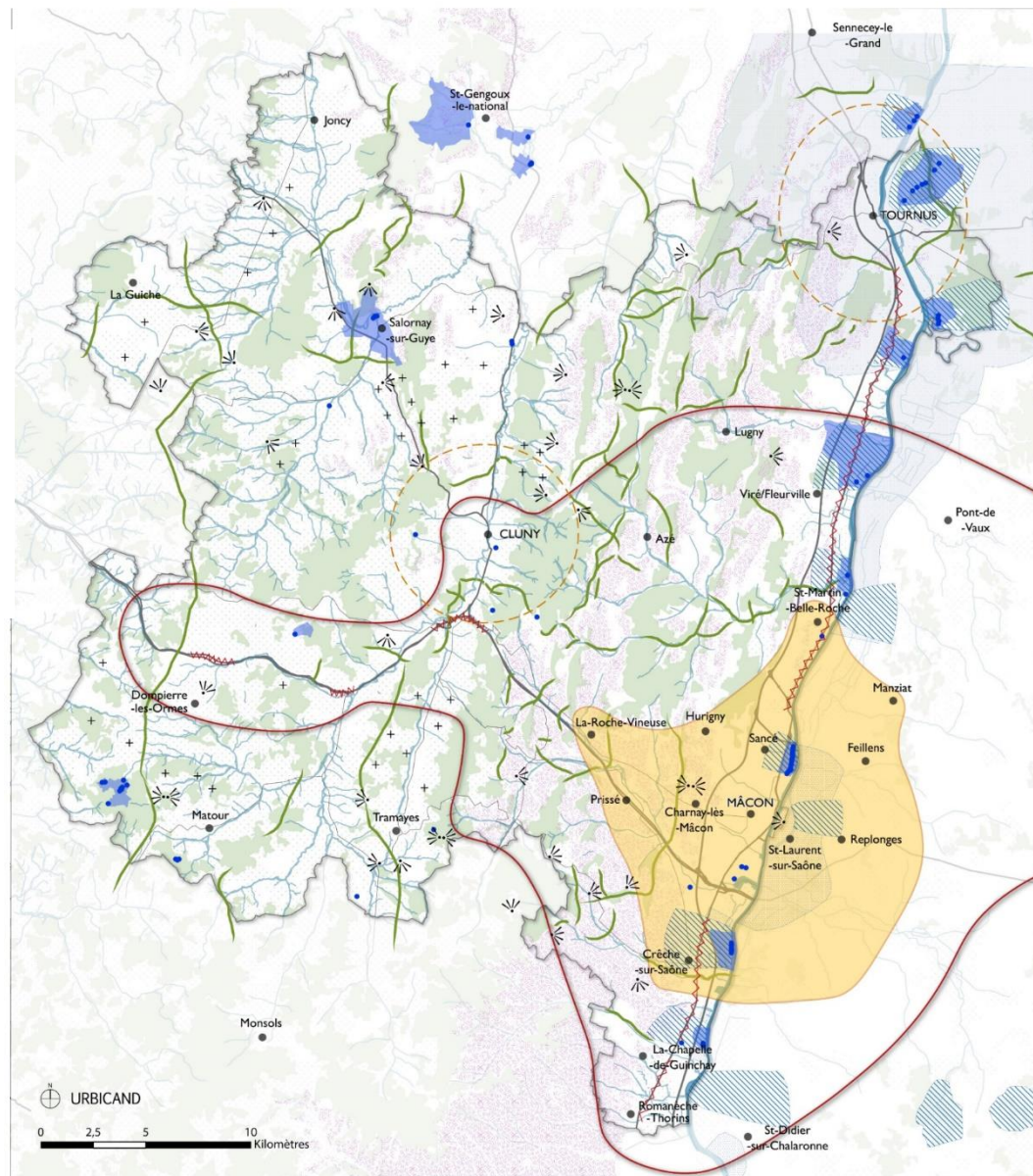
~ Couronne mâconnaise (pression très forte)

~ Aire d'influence principale de Mâcon (pression forte)

~ Périphéries de Cluny et Tournus (pression forte)

++ Espaces ruraux (pression modeste)

~ Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RCEA)



## Synthèse transversale

### 1. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- TOURNUS** Conforter le poids démographique des polarités fragilisées (Tournus, Lugny, Mâcon)
- Maitriser les équilibres résidentiels à l'échelle de l'aire d'influence principale de Mâcon
- Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la couronne mâconnaise (logements, équipements, commerces, économie circulaire et filières de proximité)
- Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon
- Maitriser le desserrement de Cluny et Tournus

### 2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES

Conforter le maillage des pôles de services et d'activité

- Pôle supérieur
- Pôle intermédiaire
- Pôle secondaire
- Pôle de proximité
- Pôle de première proximité

Organiser les mobilités vers les grands pôles

- Vers Mâcon (aire d'influence principale)
- Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, CUCM)

Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement

- ⊖ Gares structurantes
- ⊖ Gares secondaires
- ⊖ Principaux arrêts de lignes routières (⊖ TAD)

### 3. VALORISER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Valoriser la présence des grands employeurs du territoire

- ▲ Secteur tertiaire
- ▲ Secteur productif

Anticiper l'aménagement des principaux espaces économiques (ZAE)

- ZAE principale (supérieure à 20ha)
- ZAE secondaire (entre 8 et 20 ha)

Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques

- ★ Sites majeurs (> à 100 000 visites/an)
- ★ Sites secondaires (< à 100 000 visites/an)
- Voie verte et bleue existante, → ou à créer
- ⋯ Grande Randonnée

Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale : artisanat, filières de proximité, économie circulaire...

- Maitriser le développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralités/périphéries
- Préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains dans une optique de développement des filières de proximité
- Valoriser économiquement les grands espaces forestiers

### 4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

Protéger les ressources en eau potable

- Point de captage
- Périètre de protection
- ▨ Ressources stratégiques actuelles
- ▨ Ressources stratégiques futures

Préserver/restaurer les grands corridors écologiques

Préserver les continuités aquatiques et humides

Valoriser les grands points de vue et belvédères

Protéger les espaces AOC viticoles

Valoriser les éléments identitaires du patrimoine bocager

Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité environnementale et paysagère des projets

- Couronne mâconnaise (pression très forte)
- Aire d'influence principale de Mâcon (pression forte)
- Périphéries de Cluny et Tournus (pression forte)
- ⊕ Espaces ruraux (pression modeste)

Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RCEA)

